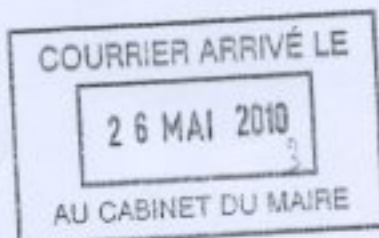


**Jean-François COPÉ**  
Président du Groupe U.M.P.  
Député de Seine-et-Marne  
Maire de Meaux

Noa réf: JFC/JL/JT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le

21 MAI 2010

Monsieur le Maire,

Vous avez souhaité me faire part de vos préoccupations concernant les dispositions relatives aux marchés d'intérêt national (MIN) dans le projet de loi relatif aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services.

Je tenais à vous assurer que j'avais pris connaissance de votre courrier avec tout l'intérêt qu'il mérite.

Le texte initial présenté par le Gouvernement prévoyait d'assouplir les conditions d'autorisation dans le périmètre de référence d'un MIN. Catherine VAUTRIN, Rapporteur du projet de loi, a proposé d'aller au-delà en supprimant le périmètre de référence. Il s'agissait de répondre aux attentes exprimées par les artisans et commerçants, et de respecter les dispositions de la Directive « Service » en faveur de la liberté d'établissement. Contrairement à ce que vous écrivez, cet amendement n'a pas été ajouté « à la dernière minute ». Il est le fruit d'une longue concertation avec tous les professionnels du secteur, et en particulier les Présidents de chaque MIN.

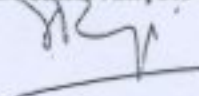
Malgré l'avis défavorable du Gouvernement, cet amendement a été adopté en Commission des affaires économiques. Un long débat en séance publique a permis à chacun d'exprimer sa position. Ainsi Richard DELL'AGNOLA, Député du Val-de-Marne, a apporté son témoignage en évoquant le MIN de Rungis. A l'issue de ce débat, la suppression du périmètre de référence a été maintenue.

Telles sont les informations dont je souhaitais vous faire part à ce stade de la discussion parlementaire. Le projet de loi relatif aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services a été adopté par l'Assemblée nationale le 4 mai dernier et est actuellement examiné par le Sénat.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Bien cordialement*

Jean-François COPÉ



Monsieur Christian HERVY  
Maire  
88, avenue du Général de Gaulle  
94669 CHEVILLY-LARUE Cedex